

SIMON Françoise
420 Route du Moulin de Campagne
40180 Saint-Pandelon

le 09 octobre 2022

A l'attention de Monsieur Philippe LAFITTE
Commissaire Enquêteur

Concerne

Enquête Publique demande d'autorisation travaux miniers de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est sur la commune de Saint-Pandelon

Nous revenons vers vous et vous réitérons nos grandes inquiétudes concernant le projet susnommé et au vue de tous les questionnements qui nous rejoignent et sont émis par courriers visibles sur le site de l'enquête publique.

Nous sommes au 420 route du Moulin de Campagne, propriétaires d'un havre de paix, d'un moulin restauré avec la conservation de deux meules datant respectivement de 1906 et 1907.

Le ruisseau, le Hourn est notre limite de propriété, et c'est juste derrière ce ruisseau que la CSM a décidé, je dis bien a décidé, d'y implanter deux forages, à exactement 130m de chez nous. D'autres maisons sont directement concernées avec une distance plus ou moins similaire.

Tout ça SANS échanges, sans explications, sans contacts directs avec les riverains

Hormis l'aspect financier privé, parce que dans cette histoire le seul qui aura un profit en toute impunité c'est bien la CSM, il n'y a absolument rien qui les a interpellé, comme =

- la dangerosité sur les risques d'effondrements de nos terrains
- les fissures ou pire les tassements provocants de réels risques pour nos habitats et nos vies (à court, moyen et long termes)
- les nuisances sonores pendant et après les travaux sur un site en limite Natura 2000
- la destruction de la faune et de la flore
- la dévalorisation de nos maisons

D'ailleurs la CSM a bien délimité son territoire sur le forage de la route des Carrières en accrochant sur la clôture des panneaux « Défense d'entrer DANGER », pour info, définition du mot danger dans le dictionnaire =

« ce qui menace la sûreté, l'existence de quelqu'un ou de quelque chose », c'est assez clair, et à 130m ou 250m le danger serait donc écarté ??

Sur le grillage également qui entoure le lac (effondrement de 1907) un autre panneau, « Ministère de l'environnement, réserve de chasse et de faune sauvage, approuvé par l'état, tout acte de chasse interdit », alors ? Ce n'est pas un site préservé ça ? Et on traverse une route départementale et là va s'ouvrir un chantier et une activité qui ferait fuir n'importe quel animal et la destruction de cette

nature avec des espèces protégées c'est du non sens. Comment juste est ce possible !!

Le ruisseau sera forcément impacté puisqu'il est juste à quelques mètres du projet des futurs forages, (pollution), ce ruisseau qui a débordé en 2018 suite à de fortes pluies et qui a retrouvé son lit d'origine c'est à dire le passage qui va du moulin et fini dans le lac formé par l'effondrement de 1907.

Avec le climat qui s'emballe totalement, sécheresse, pluies torrentielles, à ces terres fragilisées, ils veulent compléter ce désastre écologique par des forages à proximité immédiate de nos maisons.

La CSM minimise tous les risques qui pourraient entraver leur objectif.

Ils sont prêts et ont décidé de mettre en jeu la vie, les biens, la campagne des habitants de Saint-Pandelon, de procéder à l'extraction de sel gemme qui s'est formé sur des millions d'années.

Il faut arrêter de malmener cette terre pour le profit et de toujours aller vers de la surproduction au détriment de l'humain.

La CSM n'a t-elle pas constaté, puisqu'il a été fait des « études » sur place (pour ma part je n'ai jamais vu personne) sur quel site exceptionnel ils étaient ? C'est le chant des oiseaux que nous avons et non le bruit des camions et autres engins !!!!

Seraient-ils donc les décideurs de nos vies à venir ? Ce droit de saboter la nature, ce droit de dévaloriser et de mettre en danger nos habitats .

Pensons un peu plus loin que le profit, pensons aux générations à venir et au devoir de transmission d'une terre saine.

Le manque de clarté de ces études, malgré un dossier massif demande une réelle réflexion.

Nous sommes absolument contre l'implantation de ces forages et vous demandons, Monsieur le Commissaire enquêteur, de porter un avis négatif à ce projet.

SIMON Françoise
RODRIGUES Manuel